



litige avec pole emploi

Par **MarieMariejo**, le **06/07/2020** à **19:07**

Bonjour

J'ai déposé un dossier de surendettement à la banque de France le 13/03/2020 suite à un problème de trop perçu avec pole emploi qui me réclame une somme de 22000 euros. Mon dossier a été reçu favorablement par la banque de France. La commission m'a fait parvenir le courrier de la recevabilité et aujourd'hui je reçois un courrier de la banque de France me disant que la dette de pole emploi est mise de côté car pole emploi m'accuse de fraude et la banque de France ne s'occupait pas de cela. Je ne sais pas comment ni quoi faire car pole emploi a refusé toutes mes propositions. Ils veulent que je donne tous les mois plus de 900 euros de somme que je ne gagne puisque que je suis au chômage.

Merci de me répondre

Par **youris**, le **06/07/2020** à **19:30**

bonjour,

la question essentielle est, avez-vous fraudé ?

si c'est le cas, Pôle emploi pourra déposer une plainte contre vous et vous allez vous retrouver devant un tribunal.

le fait que vous soyez au chômage, n'interdit pas à Pôle emploi de déposer une plainte contre vous pour récupérer ce que vous lui devez.

salutations

Par **P.M.**, le **06/07/2020** à **21:20**

Bonjour,

Il est étonnant que vous ne puissiez pas arriver à un accord avec le service juridique de Pôle Emploi mais ils pourraient procéder à des saisies après l'obtention d'un titre exécutoire...